Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après 152 ans d'absence, un loup est de retour dans le canton

Depuis juillet dernier, la présence d'un loup était soupçonnée dans la région d'Anzeindaz (Muveran). En effet, quelques chèvres ont été attaquées et les analyses génétiques confirment la présence du loup en territoire vaudois. Le département de la sécurité et de l'environnement a pris en conséquence une série de mesures de prévention et d'information pour compléter le dispositif déjà mis en place sur le terrain et pour rappeler à la population que le loup n'est pas dangereux pour l'homme.

Une première chèvre a survécu à une morsure d'un prédateur le 13 juillet 2007, à la Tour d'Anzeindaz, dans le district franc fédéral du Muveran. Les 29 et 30 juillet suivants, deux chèvres ont été trouvées mortes au même endroit. Une analyse génétique a alors été entreprise au laboratoire de référence de l'Université de Lausanne confirmant qu'il s'agissait bien d'un loup d'origine italienne et une première photographie de l'animal a été prise le 9 août. Depuis, de nouvelles attaques ont eu lieu, avec les 25 et 26 août, la disparition de 13 moutons dans la même région au sein d'un troupeau non gardé.

La présence de ce loup ne surprend pas puisqu'elle a été confirmée dans les cantons de Berne et du Valais. Les loups aperçus dans les Alpes suisses viennent des régions habitées d'Italie où ils sont habitués à l'homme. En cas de rencontre, même avec des enfants, le loup s'enfuit; mais il faut rester attentif au fait que s'il est blessé ou acculé, il peut devenir agressif. Par mesure de prudence, mieux vaut ne pas s'en approcher et l'observer de loin.

Pour le bétail en revanche, il en va autrement : sur la base du Plan Loup de la Confédération, des mesures de protection avaient déjà été prises avant ces constats. Parmi celles-ci, la mise à disposition d'une quinzaine de chiens de protection des troupeaux, déjà présents sur le terrain, notamment pour prévenir les attaques de lynx.

Le département prend les mesures supplémentaires suivantes :

* Diffusion auprès des communes d'une fiche d'information rappelant que le loup ne présente pas de danger pour la population et les démarches à entreprendre en cas d'observation de sa présence ou de rencontre.

* Prise de contact avec les éleveurs n'ayant pas encore engagé de chiens pour protéger des troupeaux exposés à des attaques de carnivores.

* Incitation à consulter le site internet www.kora.ch où trouver toutes les informations relatives au loup et les secteurs où sa présence est confirmée.

* Poursuite des séancesd'information entamées auprès des milieux professionnels et personnes actives sur le terrain dans les régions concernées.

* Constitution d'un groupe d'experts en matière de grands carnivores au sein de la Commission consultative de la faune, chargé de formuler des propositions utiles à la gestion de la présence du loup en cas de développement de son effectif.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2007

Sébastien Sachot, conservateur de la faune, 021 557 86 51 ou 079 237 42 52 et Cornelis Neet, chef du service des forêts, de la faune et de la nature, 021 316 61 40